

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20231006-lmc131727-DE-1-1

Date de télétransmission : 11 octobre 2023

Date de réception : 11 octobre 2023

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 6 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N° 13

**INFORMATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES
DÉPARTEMENTAUX - ANNÉE 2022**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'article L.3121-21 dudit code ;

Vu le rapport d'activités 2022 des services départementaux présenté par le président du Conseil départemental, qui retrace les actions engagées par les services départementaux suite aux décisions prises par l'assemblée départementale ou la commission permanente ;

Après avoir été présenté à la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

De prendre acte de la communication du rapport d'activités 2022 des services départementaux et de la tenue du débat y afférent.

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental